



Pasquier Nicolas, Bürdel Daniel, Berset Solange, Esseiva Catherine, Michellod Savio, Galley Liliane, Dupré Lucas, Tritten Sophie, Senti Julia, Müller Chantal

Fonds de promotion et de développement du bilinguisme dans les HES fribourgeoises

Cosignataires : 14

Réception au SGC : 09.09.22

Transmission au CE : *12.09.22

Dépôt et développement

Suite au dépôt du postulat 2019-GC-129 Daniel Bürdel/Nicolas Pasquier – Soutien du bilinguisme dans les Hautes écoles fribourgeoises, le Conseil d'État a rédigé le rapport 2022-DEE-31. Les postulants tiennent à remercier le Conseil d'État pour les informations et les explications détaillées de ce rapport qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des engagements des HES du canton dans le bilinguisme.

Cependant, les postulants ne partagent pas entièrement les conclusions du Conseil d'Etat et estiment qu'il est possible de renforcer l'attractivité des HES du canton en offrant encore davantage de marge de manœuvre aux écoles qui souhaitent développer des projets encourageant la pratique du bilinguisme des corps enseignant et étudiant et en faire la promotion.

Ainsi, les HES disposent de nombreux outils pour améliorer la promotion du bilinguisme. Elles ont, par ailleurs, mis en place un groupe de travail dédié au bilinguisme, groupe qui a déterminé un certain nombre d'actions. Mais disposent-elles des moyens financiers adéquats pour mener à bien l'ensemble des actions ?

Depuis 2011, sur les 945'702 francs demandés, seuls 393'720 francs d'aides financières ont été obtenus de la part de la Confédération. Les montants obtenus ne suffisent ainsi pas à la réalisation de l'ensemble des projets de développement et de l'ensemble des actions préconisées par le groupe de travail pour développer le bilinguisme au sein des HES.

Le présent mandat a ainsi pour but d'augmenter les moyens financiers à disposition des HES fribourgeoises pour les projets de promotion et de développement du bilinguisme en créant un fonds alimenté de 100'000 francs par an.

C'est ainsi l'occasion de concrétiser le fonds mentionné dans le rapport (2022-DEE-31, point 3.6, action 6). Les effets recherchés par les projets financés par le fonds s'appuieront certes sur la stratégie développée mais doivent être plus ambitieux que ceux inscrits dans le rapport. En effet, en développant le bilinguisme et en le promouvant activement, les actions et les projets financés par ce fonds devront contribuer, à terme, à augmenter le nombre de classes bilingues, à étoffer l'offre des filières bilingues et à renforcer les effectifs estudiantins inscrits dans une classe ou une filière bilingue.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).